
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	14
De votants	19

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-TURCHI-SAUVLET-CANON-Mmes PATELLI-THIERRY-MM.PERREY-COMMITO-Mme FONDEUR-M.ZANCHIN

OBJET

N°2024-9-10

**Déclassement d'une parcelle
dans le domaine privé communal**

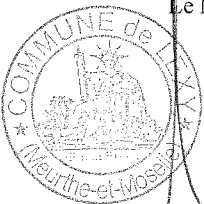
Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
Mme LORIN-CRIDEL ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme PATELLI
M.SIBELLA
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absents : Mmes RIQUET-LIGI- RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 septembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2024.
Le Maire,



L'Adjoint au Maire explique que la Municipalité a la possibilité de céder une parcelle de terrain à bâtir, située rue Jules Verne, en plein cœur de lotissement.

La Commune de LEXY a fait procéder à la numérotation de la parcelle nouvellement cadastrée n°AB 1 162.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M.COMMITO),

DECIDE de constater la désaffectation de la parcelle sise rue Jules Verne, en plein cœur de lotissement, cadastrée

n°AB 1 162, d'une contenance de 1 125 m².

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle, en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune.

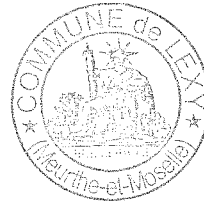
REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2024 0926-2024_9_10-0